

TARIFS LOCATIONS DES SALLES : PETIT -REDERCHING

TARIF EN EUROS.	ASSOCIATIONS DE PETIT- REDERCHING	PARTICULIERS DE PETIT -REDERCHING	PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURS
TARIFS JOURS FÉRIÉS et WEEK –END (à partir du vendredi 17h jusqu'au lundi 8h)			
SALLE SOCIO – CULTURELLE/COUISINE	130€	130€	250€
<i>Montant des arrhes</i>	65€	65€	125€
TOUTE LA SALLE Gymnase / cuisine – salle socioculturelle	300€	300 €	500 €
<i>Montant des arrhes</i>	150€	150€	250€
Salle 3 pour réunion.	GRATUIT		
Salle socioculturelle pour AG	130€		
<i>Montant des arrhes</i>	65€		
TARIFS SEMAINE DU LUNDI AU JEUDI			
SALLE SOCIO CULTURELLE : Sans cuisine		45€	100€
SALLE SOCIO CULTURELLE : Avec cuisine		65€	125€
SALLE 3 : Pour réunion	GRATUIT		
TARIF : 1 JOUR SEMAINE POUR TOUTE ACTIVITÉ NON COMMERCIALE REMUNÉRÉE.			
GYMNASE		80€ PAR MOIS	
SALLE SOCIOCULTURELLE – SALLE 3		40€ PAR MOIS	
UTILISATION A L'ANNÉE : ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.			
<i>Une mise à disposition hebdomadaire gratuite, pour les suivantes :</i>			
GYMNASE		60 €par mois	
SALLE SOCIOCULTURELLE - SALLE 3 – SALLE DE MOTRICITE		30 €par mois	

En complément des tarifs indiqués dans le tableau, le conseil municipal valide les propositions suivantes.

- **CAUTION** : Quelle que soit la nature d'occupation de la salle, il sera demandé :
 - **LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE ET OU GYMNASSE SANS PISTE DE DANSE**
 - Une caution de **300 €** pour les frais de réparations occasionnés aux matériels, aux installations, au bâtiment, au mobilier.
 - Une autre de **200 €** sera demandé pour défaut de rangement et /ou de nettoyage.
 - **LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE ET GYMNASSE AVEC PISTE DE DANSE**
 - Une caution de **600 €** pour les frais de réparations occasionnés aux matériels, aux installations, au bâtiment, au mobilier.
 - Une autre de **200 €** sera demandé pour défaut de rangement et /ou de nettoyage.

➤ **GRATUITÉS DES SALLES LE WEEK -END.**

- Mise à disposition à titre gratuit de la salle pour l'organisation d'une manifestation une fois par an pour les associations de Petit - Réderching.
- L'APE bénéficie de la gratuité de la salle pour l'organisation de deux manifestations par an. Toutes les autres locations seront facturées au tarif en vigueur.
- Mise à disposition gratuite à toute association du village organisatrice de la fête de la musique.
- Les couverts seront facturés lors de chaque location y compris lors de la mise à disposition à titre gratuit de la salle.

- Pour tout renseignement, il est vivement conseillé de prendre contact avec le secrétariat de mairie ou d'envoyer un email à : socioculturelle.petitred@orange.fr.

Toute réservation de salle s'accompagne obligatoirement de la signature d'un contrat de location, versement d'arrhes, chèques de caution et attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les risques locatifs.

Les chèques seront libellés à l'ordre du Trésor Public